



Informations aux parents adhérents à l'ALEV

Depuis 20 ans, le Bureau de l'ALEV (ex ALEM) organise le salon des vins pour permettre aux enfants d'apprendre l'anglais dès l'école élémentaire.

Chaque année, les recettes du salon des vins permettent à l'association de fonctionner dans des meilleures conditions proposant :

- Des ateliers d'anglais à prix compétitifs
- Des séjours réguliers, offrant aux enfants l'expérience de l'immersion totale.

A propos du salon des vins

Face à nos difficultés à mobiliser les parents pour l'organisation du salon des vins, le bureau de l'association a décidé de demander à chaque famille inscrite à l'ALEV un chèque de caution de 200 euros. Ce chèque est une garantie de la participation des parents à l'organisation du salon des vins (montage/démontage/permanence).

- Si l'un des parents participe au Salon des vins conformément aux attentes de l'association, le chèque de 200 euros vous sera restitué.
- Si les parents ne participent pas à l'organisation du salon, le chèque sera alors encaissé.

Modalités de participation par famille au SDV 2012 :

Présence obligatoire : Attention ! A noter dès aujourd'hui dans votre agenda.

- 2 heures au montage (le vendredi 16 mars 2012)
- 2 heures de permanence (le samedi 17 mars ou le dimanche 18 mars 2012)
- Démontage le dimanche 18 mars de 19 à 22 heures.

Ou 6 heures de participation à répartir sur les 3 jours.

Important : Les points de règlement intérieur de l'association

Si votre enfant est absent à un atelier, Karine Mazué (karine@alev.fr) doit en est absolument avertie afin de prévenir Yannick.

Nous vous rappelons que ni le formateur ni l'ALEV ne sont responsables des conséquences qu'il pourrait y avoir si votre enfant avait un accident en dehors de la classe.

Les parents (ou un adulte responsable) doivent accompagner l'enfant jusque dans la classe, le confier à l'animateur et revenir le chercher.

Votre enfant doit venir avec un minimum de matériel scolaire pour assurer la qualité des apprentissages.

**Pour toute information : Karine Mazué – karine@alev.fr
04 74 94 32 01**



Fiche d'inscription septembre 2011

Fiche à nous retourner complétée, datée et signée.

Complétez soigneusement les cadres de 1 à 6. Puis prenez connaissance des cadres n°7 et 8 et signez le cadre n°9.

Responsable légal(e) :

1

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Numéro de téléphone : Numéro de portable :
Adresse mail :

Enfant :

2

Adresse :
Date de naissance :/...../.....
Classe à la rentrée 2011 :Groupe scolaire :

Plage horaire : le mercredi après-midi

3

14-15h : les maternelles 15-16h : CP –CE1 16-17h : CE2-CM1 17-18h : CM2

Autorisation parentale pour les mineurs :

4

Je soussigné(e) représentant légal de (Nom et prénom de l'enfant), l'autorise à devenir membre de l'Association Linguistique des Enfants de la Verpillière, ainsi qu'à participer à ses activités.

Autorisation de droit à l'image :

5

- J'autorise** l'association ALEV, par la présente, à utiliser des photos de mon enfant prises dans le cadre des activités de l'association.
- Je n'autorise pas** l'association ALEV, par la présente, à utiliser des photos de mon enfant prises dans le cadre des activités de l'association.

Fait à.....le..... Signature du responsable légal :

6

Cotisation : paiement de 40 € pour le 1^{er} enfant et 30 € pour le 2^{ème} enfant.

Payé le..... Chèque Espèces

Cadre réservé à l'association

Paiement de la cotisation : 40 euros ou 70 euros

Chèque Espèces

Paiement de la cotisation SDV : 200 euros

Chèque Espèces

A propos du salon des vins

Cette année, le bureau de l'association a décidé de demander à chaque famille inscrite à l'ALEV un chèque de caution de 200 euros. Ce chèque est une garantie de la participation des parents à l'organisation du salon des vins (montage/démontage/permanence). Si l'un des parents participe au Salon des vins conformément aux attentes de l'association le chèque de 200 euros vous sera restitué.

Si les parents ne participent pas à l'organisation du salon, le chèque sera alors encaissé.

Modalités de participation par famille au SDV 2012

Présence :

- 2 heures au montage (le vendredi 16 mars 2012)
- 2 heures de permanence (le samedi 17 mars ou le dimanche 18 mars 2012)
- Démontage le dimanche 18 mars 2012 de 19 à 22 heures.

Ou 6 heures de présence à répartir sur les 3 jours.

8

Important : Règlement de l'association

1 - Si votre enfant est absent à un atelier, Karine Mazué (karine@alev.fr) doit en est absolument avertie afin de prévenir Yannick.

2 - Nous vous rappelons que ni le formateur ni l'ALEV ne sont responsables des conséquences qu'il pourrait y avoir si votre enfant avait un accident en dehors de la classe.

3 - Les parents (ou un adulte responsable) doivent accompagner l'enfant jusque dans la classe, le confier à l'animateur et revenir le chercher.

4 - Les enfants doivent venir aux ateliers avec du matériel scolaire minimum pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Yannick demande un cahier (grand format) de préférence ainsi qu'une trousse complète (crayons, feutres, colle...).

9

Je soussigné(e).....

Déclare :

- Avoir pris connaissance des attentes de l'ALEV concernant l'organisation du salon des vins et m'engage à respecter ces modalités de participation.
- Avoir pris connaissance du règlement de l'association

Date :

Lu et Approuvé :

Signature :